

Envoi : 11/12/2020

Réception par le Préfet : 11/12/2020

Publication : 18/12/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-12-6-4

Séance du vendredi 11 décembre
2020

DÉSIGNATION DE CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX COMME REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT AU SEIN DE SYNDICATS MIXTES DE RIVIÈRES

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. FERRARI, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mme PAGLIARULO, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mmes RAPP, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.

EXCUSE

M. DELMOND.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les statuts de Rivières de Haute Alsace et des Syndicats mixtes de cours d'eau dont le Département est membre,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 4 décembre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Département pour siéger au sein de Rivières de Haute Alsace et des Syndicats mixtes de l'Ill, de la Thur aval, de la Lauch et des cours d'eau du Sundgau oriental,
- Désigne comme conseillers départementaux représentant le Département dans les syndicats mixtes concernés, les conseillers départementaux ci-dessous :
 - Rivières de Haute Alsace : Mme Lara MILLION, titulaire, en remplacement de M. Michel HABIG et M. Philippe TRIMAILLE, suppléant, en remplacement de Mme Lara MILLION,
 - Syndicats mixtes de l'Ill et de la Thur aval : Mme Betty MULLER, titulaire, en remplacement de M. Michel HABIG,
 - Syndicat mixte de la Lauch : Mme Monique MARTIN, titulaire, en remplacement de M. Lucien MULLER,
 - Syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau oriental : Mme Bernadette GROFF, titulaire, en remplacement de M. Daniel ADRIAN.

M. HABIG ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président de Rivière de Haute Alsace. et de Président des Syndicats Mixtes de Thur Aval et l'Ill.

M. ADRIAN ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau oriental.

LE PRESIDENT
Remy WITH

Adopté à l'unanimité